



Enfant mineur scolariser depuis plus de 5 ans en france

Par **marie corinne**, le **07/11/2008** à **23:26**

Bonjour, j'ai un enfant de 12 ans qui est scolariser depuis son arriver en france à l'âge de 7 ans, entre temp son père et moi (sa mère) nous avons eu un autre enfant âgé de 2 ans, aujourd'hui, nous avons fait une demande de régularisation et nous avons obtenues un titre de séjour (vie privée familiale) je voulu savoir comment faire pour que les enfants soient régulariser à leur tour, je vous en pries dites moi quel son les démarches a suivre cela m'inquiète. EN VOUS REMERCIANT

J'ATTENDS UNE REPONSE AVEC IMPATIENCE

MERCI

Par **Wespol**, le **27/02/2024** à **01:10**

Bonjour

Ma fille est sans papier entrée en France a l'âge de 11 ans avec visa touriste d'un mois. Comment avoir un papier pour continuer sa scolarité. Elle est inscrite depuis son arrivée et fait 5 e en ce moment

Par **youris**, le **27/02/2024** à **18:14**

bonjour,

quelle est votre situation en France ?

voir ce lien :

[titre de séjour enfant mineur non européen](#)

salutations

Par **Wespol**, le **27/02/2024** à **19:30**

Elle est avec sa tutrice mère d'une enfant française. En attendant de son papier aussi